



Devis signé chez un dentiste

Par **nora_old**, le **23/08/2007** à **17:44**

Bonjour,

J'ai signé en juin 2007 un devis concernant la pose d'un implant. En attendant ce futur implant, le dentiste m'a proposé un petit appareil dentaire que je ne supporte pas au niveau de l'articulation temporo-mandibulaire, j'ai une spondylarthrite, cela a occasionné une inflammation au niveau de cette articulation. Le doute m'a pris soudain et je réalise que bien que sachant mes ennuis de santé il m'a faconné un appareil dentaire beaucoup trop épais. Donc je "balise" pour l'implant, Je souhaiterais donc me retracter par rapport à ce devis, est-ce que je peux évoquer le fait de n'avoir pas les moyens actuellement, ce qui est aussi le cas d'ailleurs.

Merci de me répondre le plus rapidement possible

Nora

Par **ly31**, le **23/08/2007** à **17:53**

Bonsoir Nora,

N'y a t il rien de mentionné sur votre devis, regardez bien au recto/verso

A vous lire

ly31

Par **nora_old**, le **23/08/2007** à **23:12**

Merci pour votre réponse rapide. comme vous me m'avez suggeré, j'ai regardé mon devis, où j'ai lu ceci ;

Devis pour traitement prothetique et autres actes pouvant faire l'objet d'une entente directe proposition de traitement, convention d'honoraires

Ce devis est la propriété du patient. Il est valable 6 mois

Ce devis s'inscrit pour tout ou partie dans le cadre du protocole.

accord du patient qui reconnait avoir eu la possibilité du choix de son traitement + *ma signature et la date.*

Il n'y a rien sur la possibilité de rétraction...

Bonsoir, Nora

Par **ly31**, le **24/08/2007** à **15:31**

Bonsoir,

Si vous n'avez pas signé le devis, il n'y a aucun engagement de votre part

Bonne fin de journée

ly31

Par **nora_old**, le **27/08/2007** à **20:18**

bonsoir,

et bien si , j'ai signé ce devis mentionnant le prix de l'implant donc cela veut dire que ça vaut pour un engagement définitif ?

Il est très important que je sache avant de me présenter devant le dentiste, excusez moi d'insister...

Nora

Par **ly31**, le **28/08/2007** à **11:09**

Bonjour,

Je viens de prendre contact avec mon dentiste et voici ce qu'il m'a confirmé :

Si le travail concernant le devis n'est PAS commencé, en principe votre dentiste devrait laisser courir l'affaire, même devis signé !!

Bon courage

ly31

Par **coupinette**, le **14/11/2018** à **11:33**

bonjour

j ai signe le devis pour implant en attente elle me pose un appareil dentaire .après réflexion je souhaite annulé pour la pose implant

Par **Leila bb**, le **07/08/2022** à **20:28**

Bonjour ,j aimerais savoir comment s est déroulé la suite svp